

À GO, ON CENTRAIDE

Centraide appuie près de 350 organismes et rejoint **1 personne sur 5** dans le Grand Montréal

Employée ou employé Autres

Nom

Pour le service / arr. N° d'employé(e) (sur carte)

Adresse (domicile)*

Ville Province Code postal

Courriel N° de téléphone

*L'Agence du revenu du Canada exige que l'adresse personnelle du donateur apparaisse sur le reçu pour don de charité émis par Centraide.

1 La déduction à la source, le moyen le plus facile de donner

A. Je répartis mon don au montant de mon choix sur : 26 paies 52 paies

4\$ 10\$ 12\$ ^{don Leader} 24\$ ^{don Leader} 48\$ ou \$
(sur 52 paies) (sur 26 paies)

B. Je verse un montant unique de \$

J'autorise la retenue du don par la Division de la paie institutionnelle.

Signature: Date:

Dons Leaders uniquement :

j'accepte que mon nom soit publié dans le répertoire du Cercle des Leaders et grands donateurs sur le site Web de Centraide.

Je préfère faire mon don

2 en espèces \$

3 par chèque \$ À l'ordre de **Centraide du Grand Montréal**

4 par carte de crédit

En un seul versement de \$

Par prélèvements mensuels de \$ x 12 = \$/an



N° de la carte

Date d'expiration

Mois Année

Signature:

Date:

Un reçu sera émis par Centraide pour un don de 20\$ et plus annuellement.
N° d'enregistrement: **11884 2517 RR0001**

Merci

LE DON À LA SOURCE, LA FAÇON LA PLUS FACILE DE CONTRIBUER !

Quelque soit le montant de votre don, vous pouvez choisir de contribuer par :

Don unique

Contribution prélevée une seule fois sur la première paie de janvier.

Don récurrent

Contribution prélevée à chaque paie à compter de la première paie de janvier.

Un don récurrent continuera jusqu'à une demande écrite de votre part, et ce, en tout temps.

Pour modification ou interruption, merci de faire parvenir un courriel au Bureau des campagnes de financement : campagnes.financement@montreal.ca en indiquant les changements souhaités ainsi que votre nom, prénom et matricule (tel qu'indiqué sur votre carte d'employée ou d'employé).

Votre don est déductible d'impôt et le montant apparaîtra à la case «Dons de bienfaisance» de vos relevés fiscaux émis par la Ville (T4) pour l'année de déduction.

	DON PAR PAIE	DON PAR JOUR	DON PAR PAIE APRÈS IMPÔTS	DON PAR JOUR APRÈS IMPÔTS	DON ANNUEL	APRÈS IMPÔTS
26 PAIES	8,00 \$	0,57 \$	5,35 \$	0,38 \$	208 \$	139,08 \$
52 PAIES	10,00 \$	0,71 \$	2,67 \$	0,38 \$	208 \$	139,08 \$